

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Chantal BUIN, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Luis POUPON, Sébastien RIBOT, Vanessa RIBOT, Vincent SAMSON.

Absent excusé : Arnaud PAUMIER.

Secrétaire de séance : Stéphane GAUDIN.

Madame la Maire ouvre la séance. Elle soumet le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2018 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Demandes de subventions dans le cadre du Fonds départemental d'Aménagements Urbains et du Fonds Régional de Développement des Communes pour les travaux d'aménagement du bourg

Afin de financer les travaux d'aménagement du centre bourg, le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du conseil départemental de la Sarthe dans le cadre du Fonds départemental d'aménagements urbains pour un montant de 20 000 euros ainsi que le conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds régional de développement des communes pour 10% du montant des travaux H.T.

Après en avoir délibéré, les élus sollicitent, à l'unanimité, ces demandes d'aides financières auprès du conseil départemental de la Sarthe et du conseil régional des Pays de la Loire.

Devis pour une étude de bathymétrie sur la lagune communale

Suite à deux courriers de la Préfecture exigeant la mise en place d'une étude de bathymétrie sur la lagune communale afin de déterminer le volume de boue et sa qualité, la commune souhaite réaliser cette étude afin de voir s'il est urgent de curer la lagune ou si ces travaux peuvent attendre l'an prochain.

Trois entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de cette étude de bathymétrie, deux ont répondu : label Environnement et SG Environnement.

*Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société Label Environnement pour un montant de 647,00 euros H.T.
Cette dépense sera inscrite au budget annexe assainissement 2018.*

Mission d'accompagnement à l'installation de maraîchers en agriculture biologique sur la commune de Tresson

La commune de Tresson souhaite promouvoir une agriculture locale de qualité et cherche à soutenir le développement des circuits courts de proximité alimentaire.

Cette décision est appuyée par le constat du manque d'offres dans la filière maraîchage au sein de la communauté de communes du Gesnois Bilurien et s'inscrit dans le schéma de cohérence départemental qui prescrit 50% au moins de la nourriture de la restauration collective produite en local pour 2020.

La collectivité ne disposant pas en interne des compétences techniques et juridiques nécessaires, elle recherche le partenariat avec des structures disposant de ces moyens humains.

Après discussion, les élus sollicitent deux entités pouvant travailler sur le sujet à savoir la chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Sarthe), l'appel d'offres leur sera transmis ces prochains jours.

Après en avoir délibéré, les élus sollicitent une aide financière auprès du Pays du Perche Sarthois dans le cadre des Fonds européens Leader pour mener à bien ce projet.

Mise en vente de l'ancienne mairie, 23 rue des Rosiers

Depuis le 12 octobre 2016, le conseil municipal a voté la mise en vente de l'ancienne mairie située au 23 rue des Rosiers, cadastrée section AB n° 158.

Un seul acheteur potentiel s'est manifesté mais sans suite et depuis aucune personne ni à l'étude notariale de Maître Catherine Rondeau-Guérineau, ni à l'agence Argilimmo de Bouloire ne s'est dite intéressée.

Charly Dangeul, propriétaire de la maison accolée au bâtiment a adressé une proposition le 12 décembre 2017 à la commune pour son achat au prix de 3500 euros net vendeur.

Les élus souhaitent se débarrasser de ce bâtiment qui est de plus en plus vétuste (toiture qui fuit).

Madame la Maire propose de soumettre au vote la proposition de Charly Dangeul.

Avant de débattre et de procéder au vote, le conseiller municipal, Didier Dangeul, parent du demandeur, sort de la salle afin de ne pas participer à la discussion ni au vote.

*Après en avoir délibéré, les neuf élus restants votent à l'unanimité, la vente du bâtiment situé 23 rue des Rosiers à Charly Dangeul pour un montant de 3500 euros net vendeur.
Maître Catherine Rondeau-Guérineau sera sollicitée pour effectuer la transaction.*

Engagement des communes adhérentes au Syndicat des Sports de Sainte-Osmane pour le remboursement de l'emprunt à contracter pour les travaux d'aménagement des vestiaires au stade

Le syndicat des Sports de Sainte-Osmane prévoit en 2018 de contracter un emprunt pour financer les travaux d'aménagement des vestiaires au stade de foot à Sainte-Osmane. Pour cela, le président demande aux trois communes adhérentes (Sainte-Osmane, Évaillé et Tresson) de s'engager à rembourser cet emprunt en allouant une subvention en conséquence. Sur le principe, les élus de Tresson y sont favorables mais ils souhaitent avoir les chiffres exacts de ce financement afin de voter une délibération.

Résiliation de la convention fourrière signée entre la commune et l'association Ultra-chiens d'Évaillé

Madame Valérie Emonnet, représentante de l'association Ultra-chiens a adressé un courrier en mairie le 16 janvier dernier dénonçant la convention fourrière signée avec la commune. Cette convention prenait fin le 18 février 2018, la commune n'a donc plus de possibilité pour recueillir les animaux errants (Chats et chiens).

Madame la maire propose aux élus la convention de la société Caniroute, qui travaille avec plusieurs collectivités du secteur.

Après discussion, la majorité des élus pensent que la rémunération de la société Caniroute est excessive : 1,50 € par habitant de la commune soit environ 688,50 € pour la commune de Tresson par an.

Aucune décision n'est prise, il faudra comparer d'autres propositions de mise en fourrière.

Fourniture, pose de casiers funéraires et d'un puits de dispersion au cimetière

Les élus ont sollicité plusieurs entreprises de pompes funèbres pour une proposition de fourniture et de pose de six casiers de columbarium et d'un puits de dispersion.

Après en avoir délibéré, les élus votent pour la fourniture et la pose de six casiers funéraires et d'un puits de dispersion (5 voix pour, 4 abstentions et 1 contre).

La proposition de la société Pompes funèbres et Marbrerie Cénomanes est retenue pour l'achat et la pose de six casiers funéraires et d'un puits de dispersion en granit rose perlé de marque K'Nopée pour un montant de 3 123,00 euros H.T.

Subventions allouées aux associations et aux organismes pour 2018

Certaines associations n'ayant pas remis leurs comptes, le vote des subventions aux différentes associations et organismes est remis à la réunion prochaine en mars 2018.

Fête rurale du 23 juin 2018

La compagnie de cirque d'Ange Heureux avait proposé de prendre en charge l'organisation de la partie festive de cette journée (spectacle en soirée).

Après discussion et après en avoir délibéré, les élus ont voté comme suit :

3 voix pour laisser l'organisation de la partie festive à la compagnie de cirque d'Ange Heureux, 4 contre et 3 abstentions.

La commune organisera elle-même la partie festive de cette journée de la ruralité en démarchant auprès notamment de groupes musicaux.
Un montant de 6000,00 euros sera inscrit au budget principal 2018 pour l'organisation de cette journée.

Questions diverses

Logement du 12 rue des Rosiers : Décision à prendre lors de la prochaine réunion sur l'éventuelle mise en vente de la salle des Rosiers, le logement, la cour et le jardin.

Prochaine réunion : mercredi 28 mars 2018 à 20h30 (vote des budgets)

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, L. POUPON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON